Moulézan Info

http://blog-mairiemoulezan.com
http://www.moulezan.fr
https://www.facebook.com/mairiemoulezan/
http://www.nimes-metropole.fr/

N° 145
Janvier 2022

BONNE année

À vos Agendas

- ***Mercredi 19***
  Enlèvement des encombrants par Nîmes Métropole
- ***Mardi 11***
  Conseil municipal
- ***Jeudi 20***
  Début des opérations de recensement.

Le mot du maire

Pour cette nouvelle année, en mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite tout le meilleur pour 2022. Que celle-ci amène le bonheur et la paix dans tous les foyers Moulézanais. Qu'elle soit une année de sérénité, de confiance et de réussite. Que la santé préserve chacune et chacun, ainsi que tous ceux qui vous sont chers.

J'ai une pensée particulière pour celles et ceux d'entre vous qui nous ont quittés, ont vécu une année 2021 douloureuse, marquée par la peine, la solitude ou le souci. Que 2022 leur apporte du réconfort et de la quiétude.

Dans mes vœux pour 2021, j'espérais que nous dépasserions la crise COVID. Hélas, ce virus reste au sommet de l'actualité. Tout au long de l'année nous avons dû adapter nos modes de vie et il semble que la succession des vagues et des variants nous imposent de nous armer de patience pour envisager à nouveau une vie normale. Espérons tout de même que ce sera le cas en 2022 et que nous retrouverons tous les moments de convivialité et de partage qui nous sont chers et qui sont essentiels pour animer notre village.

En janvier 2022 la population de la commune sera recensée. C'est une opération importante et obligatoire à laquelle je demande à chacun de participer avec rigueur.

L'année 2022 sera aussi marquée par les élections présidentielles et législatives dont les enjeux sont importants pour l'avenir de notre pays qui devra affronter des difficultés, notamment sociales, économiques, sanitaires et climatiques. Au-delà des choix que chacun fera dans l'isoloir, ces scrutins majeurs sont surtout l'occasion de débats et d'échanges au sujet de la société que nous voulons bâtir pour le futur, du Monde que nous voulons préparer pour nos enfants et petits-enfants.

A l'échelle de notre commune, j'avais prévu d'organiser en janvier une cérémonie des vœux conviviale. La récente dégradation de la situation sanitaire conduit à l'annuler. A défaut, je vous ferai parvenir prochainement par écrit le discours que j'aurais prononcé à cette occasion. Il fera le point sur les réalisations de 2021 et les projets de 2022.

Bonne et heureuse année 2022 à tous. Bien à vous, Pierre Lucchini.

Pierre LUCCHINI, Maire de Moulézan,

le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent une

Bonne Année 2022

« La meilleure façon de prédire l'avenir c'est de le créer »

Moulézan

Le gagnant.

Maisons illuminées: Le jury (Merci Florence, Thomas, Marcela, Sylviane et M. le Maire) a visité toutes les maisons décorées et illuminées dans le village. Elles étaient au nombre de 27.
Félicitations aux habitants qui ont illuminé leurs habitations. Le classement s'est effectué à partir des critères suivants notés chacun sur 4 points: Originalité de la réalisation; Harmonie de l'ensemble; Densité d'illumination (quantité par rapport à l'espace disponible); Coup de cœur; Visibilité depuis la rue.

1er M. Houssin (Chemin de Montagnac) 18,75/20
2° M. Soustelle (Chemin du Vacassé) 17,5/20
3° M. Pic Thomas (Chemin de Cante Perdrix) 17/20 à égalité avec **M. Marioge Laurent** (Avenue du Grand Pont) 17/20.
4°M. Pic Serge (Avenue de Coulombet) 16/20 à égalité avec Tomas Jean (Chemin du Mas de Vinson) 16/20
5° Mme Amil (Chemin de l'Or du Fabre) 15,75/20
6° M. Panicz J. Claude (Chemin des Leins) 15,5/20

Le reste des résultats est affiché dans les commerces et à la mairie.
Le premier gagne un BA de 50€ dans les commerces du village, les 3 suivants un BA de 40€, les 4 suivants un BA de 30€, tous les autres un BA de 10€.
Rendez-vous en décembre 2022 encore plus nombreux !

Père Noël

Les enfants du village de 0 à 10 ans ont pu recevoir leurs cadeaux offerts par la mairie. Le spectacle de Noël n'a pu avoir lieu. La décision de le supprimer n'a pas été facile, mais il nous a semblé être plus prudent de le faire. Rendez-vous le 24 avril 2022 à 16h pour un spectacle destiné aux enfants… Nous en reparlerons.

Un grand merci à toutes celles qui se sont chargées de faire la liste des enfants, de confectionner et déposer les invitations dans les boites aux lettres, de réceptionner les cadeaux, de les emballer, de les distribuer.

Les « anciens » du village, qui ont bénéficié des bons d'achat offerts par la mairie, doivent impérativement les utiliser avant le 10 janvier dans les commerces.

Travaux: Les travaux chemin de Cante Perdrix reprendront à partir de la mi-janvier. Ils se poursuivront jusqu'au début mars.
Un revêtement provisoire sera mis en place sur la chaussée de l'Avenue du Grand Pont qui a été bien abîmée par les différents travaux du syndicat de l'eau et de la fibre.
La fibre….. On ne sais pas, on ne sais plus ! Il faut téléphoner à Mme Françoise Laurent Perrigot ☺.
Le renforcement du réseau électrique route d'Alès s'achèvera.

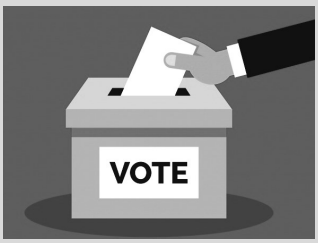

N'oubliez pas de vous inscrire. Sur les listes électorales. Cette inscription est nécessaire pour voter en 2022. Vous pouvez vous inscrire en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ; en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent, jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives

Recensement de la population 2022
www.le-recensement-et-moi.fr

Ca commence le 20 janvier !

Une agent recenseur (Mme Hélène Lesbats), recruté par la mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, elle vous remettra des questionnaires papier qu'elle viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre rapidement.
Attention, le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

La vie du village

Collecte des sapins de Noël

Si vous voulez vous débarrasser de votre sapin de Noël, vous pouvez apporter à la déchetterie ou le déposer au point de collecte mis en place par la mairie près de la crèche en face de la mairie.

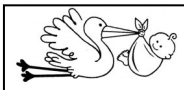

Naissances

Névaya HOUSSIN née le 6 décembre 2021.
Lou COLLET LENTRETIEN petite sœur jumelle de Lucas née le 28 octobre 2021.
Félicitations aux parents et milles excuses à Lou qui avait été oubliée lors du bulletin de novembre.

Infos Mairie

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h00
Jeudi de 14h à 17h

☎ **04 66 77 87 94** 💻 **mairiemoulezan@wanadoo.fr**

COLLECTES DES ENCOMBRANTS 1er semestre 2022 Tous les 3° mercredis du mois, soit les **19 janvier -16 février-16 mars-20 avril-18 mai-15 juin**.

RAPPEL DES REGLES DE COLLECTE: La demande doit être formulée auprès de Nîmes Métropole **72 h avant** pour être prise en compte sur la tournée de collecte. La liste des encombrants à collecter est à communiquer avec la demande. La collecte est limitée à **2 grosses pièces** par foyer par mois. Les encombrants doivent être sortis devant l'habitation pour 7h du matin le jour de la collecte. En dehors de cette collecte, les encombrants sont accueillis à la déchèterie de Saint-Bénézet (Tous les jours sauf le mardi et le dimanche).

Des imprimés de demande de ramassage sont disponibles à la mairie ou sur le site de l'Agglo. Vous pouvez aussi téléphoner au 04 66 02 54 54 ou mieux envoyer un message à dctdm@nimes-metropole.fr

MaPrimeRénov' : la prime pour la rénovation énergétique.

Cette aide de l'État pour la rénovation énergétique est accessible à tous les propriétaires, qu'ils habitent dans leur logement ou le proposent à la location. Pouvez-vous en bénéficier ? Quel est son montant ? On vous explique tout sur le site: *france-renov.gouv.fr* ou à la mairie.

Relais emploi

Mme Isabelle Payen tiendra une permanence dans les locaux de la mairie les lundis 3, 10 et 24 janvier de 8h30 à 12h.
Trouver un emploi, choisir une formation, changer de vie professionnelle, résoudre un problème social… Vous trouverez toutes les informations et les aides auprès d'Isabelle.
Contact: 06 12 53 13 61 ou 04 66 63 00 80

Abonnement à la presse : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt (30 %) à l'occasion de votre 1er abonnement à un titre de presse, d'information politique ou générale, en version papier ou numérique. Cet abonnement doit être souscrit entre le 9 mai 2021 et le 31 décembre 2022, pour une durée de 12 mois minimum. Renseignements: *www.economie.gouv.fr*

Déjections canines: Malgré les différents rappels on trouve encore trop de déjections canines dans les rues et les espaces verts du village. Ces déjections ont pour conséquence la dégradations du cadre de vie, les souillures des espaces publics, la prolifération des microbes, le risques de chute et entrainent un coût important du nettoyage des zones souillées (Les cantonniers passent beaucoup de temps, chaque semaine à ramasser des crottes).

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe. L'amende initiale pour déjection canine est fixée à 35 euros le plus souvent, mais la communes est libre de fixer le montant. Le maire prendra prochainement un arrêté fixant à 150 euros l'amende pour déjection canine. Les caméras disposées dans le village permettront de trouver les personnes qui font preuve d'incivilité et qui nuisent à l'ensemble de la population du village.

COVID-19 LES ANNONCES DU GOUVERNEMENT LE 27 DÉCEMBRE2021

Pas de couvre-feu. | **Pas de mesures de reconfinement.** | **Pas de report de la rentrée.**

Le *pass sanitaire* va être transformé en *pass vaccinal*.

- Le **projet de loi** a été **adopté** par le **Conseil des ministres extraordinaire** qui s'est tenu le 27 décembre 2021.
- Il doit **maintenant être voté par le parlement.**
- **Entrée en vigueur: le 15 janvier 2022.**

Télétravail

Obligatoire 3 jours par semaine au minimum (si possible 4 jours).

- **À compter de la rentrée.**
- **Pendant 3 semaines.**

Concerts

Interdiction des **concerts debout**.

Grands rassemblements

Limités à **2000 personnes max. en intérieur** et à **5000 personnes max. à l'extérieur** à partir du 3 janvier 2022.

Faux pass

Ils seront **davantage sanctionnés.**

Boissons et aliments

Consommation interdite: dans les **cinémas, théâtres, équipements sportifs** et **transports collectifs** (y compris longue distance).

Bars et cafés

Consommation debout interdite (autorisée seulement de manière assise).

Cérémonies des vœux

Toutes celles prévues **en janvier** sont **annulées.**

Port du masque

L'**obligation de port du masque** va être étendue à **certains centres-villes.**

Rappel vaccinal

Réduction du délai pour la dose de rappel: **3 mois après la 2e injection** (ou après la 1ère injection pour ceux qui ont eu le Covid).

Contrôles réguliers des gendarmes.

Ce qui change en 2022 ….

- Baisse de l'impôt sur le revenu: Les barèmes vont être ajustés pour tenir compte des effets de l'inflation.
- Baisse de la taxe d'habitation: Les ménages qui n'ont pas encore bénéficié de sa suppression pourront prétendre à une exonération de 65% (Résidence principale).
- Contraception gratuite pour toutes les femmes jusqu'à 25 ans.
- Déploiement des voitures radars en Occitanie.
- Entrée en vigueur du titre mobilité: Permettre aux salariés de payer moins leurs frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail.
- Eau potable gratuite dans les restaurants: Les bars et restaurants sont tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public.
- Augmentation du prix du timbre: 1,16€ pour le vert et 1,48€ pour le rouge.
- Revalorisation du SMIC: 1603€ brut pour 35h de travail (+0,9%).
- Revalorisation des pensions de retraite: +1,1%.
- Crédits immobiliers: Ne pourra excéder 25 ans. Taux d'endettement passera à 35% contre 33% aujourd'hui.
- Fin de la destruction des invendus alimentaires.
- Dépôt en ligne des permis de construire.

Chacun d'entre vous peut signaler à la mairie tout problème dans le village ou sur le territoire de la commune…. Éclairage public défaillant, poubelles non ramassées, détritus dans une rue, containers papier ou verre plein, ….etc. C'est un acte citoyen qui profite à tous. Beaucoup le font déjà… Merci !